

**« SI VOUS TENEZ
À LA VIE,
DÉMÉNAGEZ ! »**

EXPULSIONS FORCÉES
À BADIA-EST,
DANS L'ÉTAT DE LAGOS,
AU NIGERIA

EXTRAITS

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



INTRODUCTION

Samedi 23 février 2013, à 7h30 du matin, un bulldozer attendait aux portes de la communauté de Badia-Est, dans l'État de Lagos. Peu de temps après, la Brigade d'intervention de l'État de Lagos chargée des infractions liées à l'environnement (la Brigade)¹ est arrivée et a entamé la démolition des habitations, des commerces et des installations communautaires.

Les personnes qui vivaient près du pont ont témoigné : des hommes de la Brigade et d'autres représentants officiels leur ont hurlé de sortir de chez eux. Des policiers leur ont dit : « Si vous tenez à la vie, déménagez ! » Les habitants qui ont tenté de rentrer chez eux pour sauver leur biens ont été menacés et certains témoignent avoir été battus par la police. Les bulldozers ont détruit foyers et commerces, avec l'aide d'hommes vêtus de combinaisons qui finissaient à la masse les parties des maisons que les bulldozers ne pouvaient pas atteindre facilement.

À la fin, la communauté d'Oke Ilu-Eri, qui fait partie de Badia-Est, a été entièrement rasée. Une partie de la communauté limitrophe d'Ajeromi a également été détruite. Pas moins de 266 structures qui servaient d'habitations et de commerces ont été complètement démolies, touchant environ 2 237 foyers. Au minimum, près de 9 000 personnes ont été touchées². Le gouvernement de l'État de Lagos n'a pas proposé de solutions de relogement et les gens se sont retrouvés sans abri après les démolitions.

Beaucoup dorment encore à l'air libre ou sous un pont voisin. D'autres ont échafaudé des abris de fortune là où ils le pouvaient à Badia-Est avec des bâches et des matériaux similaires. Plusieurs anciens habitants de la communauté d'Oke Ilu-Eri ont construit des structures en bois et en métal dans une zone marécageuse (jusque là jugée inhabitable) de l'autre côté du canal, financé par la Banque mondiale, qui longe la communauté. D'autres se sont réfugiés chez leurs amis ou des membres de leurs familles dans des maisons déjà surpeuplées. Sans aucun soutien des autorités suite à la perte de leur logement et de leurs moyens de subsistance, la très grande majorité de ces personnes ne peuvent pas louer ou obtenir un autre logement.

Beaucoup ont déclaré qu'ils vivaient à présent dans une situation extrêmement précaire après avoir perdu leurs sources de revenus. De nombreuses femmes dont les petits commerces ont été détruits ont exprimé leur inquiétude quant au fait qu'elles sont désormais dépendantes de leur famille et de leurs amis pour se procurer de la nourriture ou des vêtements. Certaines ont dit avoir contracté le paludisme ou la fièvre typhoïde, mais ne plus avoir les moyens de payer pour des soins ou des médicaments. L'épreuve de devoir vivre sans abri aurait également précipité le décès de certaines personnes âgées, selon des membres de la communauté. De nombreux enfants sont désormais séparés de leurs familles, car ils sont partis vivre chez des parents dans des villages suite à la perte de leur maison.

Le gouvernement de l'État de Lagos n'a mis en place aucune des garanties juridiques et procédurales obligatoires au regard du droit international avant toute expulsion. Aucune consultation n'a eu lieu avec les habitants concernés pour tenter de trouver des solutions

alternatives à l'expulsion. Le gouvernement n'a pas donné de préavis suffisant, et n'a fourni ni recours juridiques, ni solution de relogement à ceux qui n'étaient pas en mesure de subvenir à leurs besoins, ni indemnisation pour les préjudices subis. Amnesty International et le Centre d'action pour les droits économiques et sociaux (SERAC) considèrent que cette expulsion constitue une expulsion forcée³, en violation du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, ainsi que d'autres traités nationaux et internationaux auxquels le Nigeria est partie.

Badia-Est fait partie de la communauté de Badia, qui est l'un des neuf quartiers informels (« bidonvilles ») devant bénéficier du Projet de gouvernance et de développement de la métropole de Lagos (LMDGP), financé par la Banque mondiale. Ce projet de 200 millions de dollars américains a pour objectif de « renforcer la pérennité de l'accès aux services urbains de base grâce à des investissements dans des infrastructures essentielles. »⁴ La composante « infrastructures » du projet (estimée à 160,89 millions de dollars américains)⁵ prévoyait des améliorations urbaines dans « neuf des plus grands bidonvilles recensés en 1995 »⁶ dans l'État de Lagos, ainsi que des projets de solutions techniques contre les inondations et pour la gestion des déchets solides.

La zone qui a été rasée le 23 février 2013 a été réservée par le ministère du Logement de l'État de Lagos pour un projet de construction de logements. Le gouvernement n'a pas l'intention d'utiliser ces habitations pour reloger les personnes qui ont été expulsées de force⁷, et les vagues projets existants à propos de ces habitations portent à croire que la plupart ne seront pas abordables pour les habitants de Badia. Ce projet de construction de logements ne fait pas partie des activités encadrées par le LMDGP, mais le gouvernement a fait savoir que cette zone avait été choisie en raison de son assignation à la reconstruction/rénovation dans le LMDGP.⁸

Les personnes expulsées de force faisaient partie des bénéficiaires supposés du LMDGP à Badia. Au lieu d'améliorer les conditions de vie de ces personnes, comme il s'était engagé à le faire en vertu du LMDGP, le gouvernement a détruit leurs maisons et leurs commerces. Ces personnes vivent à présent dans des conditions encore plus déplorables, et se sont enfoncées encore davantage dans la pauvreté.

Le gouvernement a précisé que cette expulsion était la première étape de son projet visant à faire place nette à Badia-Est afin de « réaménager » la zone après avoir expulsé la plupart de ses habitants actuels⁹. Si tout se passe comme il l'a prévu, des dizaines de milliers de personnes risquent d'être expulsées de force. L'investissement de l'intervention du LMDGP risque d'être entièrement détourné de son but premier (bénéficiaire aux habitants de Badia) pour servir à des habitants plus aisés de l'État de Lagos pour qui ces nouvelles habitations seront abordables.

L'expulsion forcée des habitants de Badia-Est fait partie d'une politique d'expulsions forcées visant les personnes qui vivent dans des quartiers informels et d'autres communautés de l'État de Lagos. Amnesty International et le SERAC, les deux organisations qui ont rédigé ce rapport, ont étudié de nombreux cas d'expulsions forcées à Badia, Makoko, Ilaje Otumara et ailleurs dans l'État de Lagos depuis les années 1990. Un grand nombre des personnes expulsées de force de Badia-Est ont déjà connu au moins deux à trois expulsions forcées et ont été obligées de reconstruire leurs vies de toutes pièces à chaque fois.

Le gouvernement de l'État de Lagos a déclaré qu'il avait « mis en place, en collaboration avec le Groupe de la Banque mondiale, des aides aux personnes qui ont été affectées en février dernier par

4 « Si vous tenez à la vie, déménagez ! »
Expulsions forcées à Badia-Est, dans l'État de Lagos, au Nigeria

le programme de réaménagement urbain¹⁰. » La Banque mondiale a confirmé que ces personnes seraient prises en charge conformément au « Resettlement Policy Framework » (Cadre de la politique du relogement) du LMDGP¹¹. Cependant, il subsiste des craintes au sujet du processus d'identification des personnes touchées. Également, il est à craindre que les locataires puissent être exclus du programme de relogement que le gouvernement est en train de développer, et que les victimes d'expulsions forcées reçoivent uniquement une indemnisation, alors qu'elles devraient également être relogées. Il est essentiel que tous ceux qui ont été expulsés de force le 23 février 2013 soient correctement identifiés et bénéficient d'une indemnisation pour compenser le préjudice subi et d'un relogement adéquat. Le programme de relogement devrait être développé en consultation avec les personnes affectées.

Les habitants de Badia-Est ont fait preuve d'un courage, d'une solidarité et d'une détermination extraordinaires pendant et après l'expulsion forcée. La communauté s'est organisée pour soutenir ses membres de nombreuses façons, et pour se battre afin que les personnes touchées disposent de recours utiles et obtiennent justice. Ils appellent le gouvernement à leur verser une indemnisation suffisante pour leur permettre de louer ou de reconstruire leurs maisons et leurs commerces, et de continuer à vivre dans le quartier auquel ils ont déjà tant donné. Comme l'a déclaré Ayinke Stephen, une femme de 39 ans séropositive, qui travaille à sensibiliser et apporter un soutien au sein de sa communauté sur les questions de santé : « Ils ne devraient pas nous ignorer. Ils devraient nous voir et nous traiter comme des Nigériens ordinaires. »

MÉTHODOLOGIE

Ce rapport est le résultat de recherches conduites par Amnesty International et le SERAC. Il reprend les faits qui entourent l'expulsion forcée des habitants de Badia-Est par le gouvernement de l'État de Lagos le 23 février 2013.

Le SERAC, qui travaille aux côtés de la communauté de Badia-Est depuis 1996, a observé les faits qui ont précédé l'expulsion forcée du 23 février, et sept représentants de son personnel étaient présents pendant celle-ci. Le SERAC a également rassemblé des témoignages de personnes qui ont été expulsées, dans le but d'engager des poursuites devant la Cour suprême de l'État de Lagos pour contester cette expulsion.

En mai 2013, une délégation conjointe d'Amnesty International et du SERAC a conduit des entretiens extensifs avec 40 propriétaires et locataires des communautés d'Oke Ilu Eri et d'Ajeromi dont les maisons et les commerces ont été détruits. Ces entretiens ont été conduits en petits groupes et individuellement. La délégation s'est également entretenue avec d'autres habitants de Badia-Est, et a rencontré le Comité technique de Badia-Est, créé après l'expulsion pour plaider pour des recours utiles pour les personnes affectées¹².

Toutes les citations des témoins apparaissant dans ce rapport sont tirées des entretiens conduits par Amnesty International ou le SERAC.

Le SERAC entretient une relation de longue date avec la communauté de Badia-Est et a assuré une représentation juridique à ses habitants dans le cadre de procédures judiciaires et dans d'autres instances de plaidoyer, y compris pour des expulsions antérieures.

Les représentants d'Amnesty International et du SERAC ont également rencontré, séparément et conjointement, divers agences et représentants gouvernementaux, dont le Procureur général et Commissaire à la justice de l'État de Lagos, le Commissaire au logement de l'État de Lagos, le président de l'unité de maintien de l'ordre de l'État de Lagos chargée des infractions spéciales ou liées à l'environnement, des représentants du LMDGP, et le directeur et le directeur adjoint du Département du développement urbain et régional du ministère fédéral des Terres, du Logement et du Développement urbain. Les deux organisations ont aussi rencontré et correspondu avec la branche nigériane de la Banque mondiale. Le Commissaire de l'État de Lagos à l'aménagement du territoire et au développement urbain, dont le ministère a participé à la décision de procéder à la démolition, a refusé la proposition de rencontre d'Amnesty International malgré une requête, envoyée par lettre, demandant une entrevue dans son bureau.

Amnesty International s'est aussi entretenue avec le *Baale* (terme *yoruba* qui désigne le chef traditionnel d'un secteur) d'Iganmu Alawo¹³.

Les recherches effectuées pour ce rapport se sont également appuyées sur des correspondances, des dossiers d'affaires judiciaires, des éléments photographiques et vidéo, des publications antérieures du SERAC et d'Amnesty International, et l'analyse d'images satellites commandée par Amnesty International au Centre d'analyse DigitalGlobe.

CONCLUSION

Le gouvernement de l'État de Lagos, en tant qu'organe exécutif d'une unité territoriale de l'État du Nigeria (une unité de deuxième niveau dans le système fédéral nigérian) doit agir en conformité avec les obligations du Nigeria au regard du droit international. Ce rapport a décrit comment le gouvernement de l'État de Lagos a violé le droit des résidents de Badia-Est à un logement décent, en ne mettant en place aucune des garanties juridiques, obligatoires au regard du droit international, avant d'expulser des milliers d'habitants de Badia-Est le 23 février 2013.

Le manquement du gouvernement de l'État de Lagos, qui n'a pas respecté le droit des résidents de Badia-Est à un logement décent, a eu des effets dévastateurs sur leurs vies. Bien que ce rapport se concentre sur le cas spécifique de Badia-Est, cette situation et les problèmes qu'elle soulève est représentative de la politique menée à plus grande échelle par le gouvernement de l'État de Lagos concernant les expulsions forcées. Dans de nombreux cas d'expulsions forcées recensés par le SERAC et Amnesty International, les autorités n'ont pas consulté les personnes concernées afin d'envisager des solutions permettant d'éviter une expulsion, et ne leur ont pas donné de préavis suffisant, ni fourni de recours juridiques, d'indemnisation ou de solution de relogement.

Ces défaillances ont pu perdurer en raison de l'absence, dans la législation nationale, d'une interdiction explicite des expulsions forcées et de garanties procédurales à respecter avant toute expulsion. Le gouvernement nigérian a failli à son devoir envers les habitants de Badia-Est, en réinstallant beaucoup d'entre eux dans la zone sans leur fournir de document leur garantissant la sécurité de l'occupation. Il n'a pas non plus proposé de recours utiles aux personnes qui ont été expulsées de force, ni n'a empêché le gouvernement de l'État de Lagos de procéder à de nombreuses expulsions forcées à Badia-Est. Le gouvernement fédéral et celui de l'État de Lagos n'ont pas mis en place de cadre juridique solide en matière de droit à un logement décent, y compris en ce qui concerne les expulsions forcées, pour réglementer les actions de tous les représentants et agents du gouvernement. Sans un tel cadre légal, les personnes dont les droits ont été violés font face à d'importantes difficultés pour obtenir des représentants de l'État qu'ils rendent des comptes, pour obtenir des recours utiles et des réparations.

Les personnes pauvres sont celles qui subissent le plus les conséquences des manquements du gouvernement du Nigeria et de celui de l'État de Lagos, qui ignorent leurs obligations de respecter le droit à un logement décent. Nombreux sont les Nigériens vivant dans des quartiers informels, comme les habitants de Badia-Est, qui ont été expulsés de force à plusieurs reprises et ont dû à chaque fois reconstruire leur vie de toutes pièces.

Les habitants de Badia-Est doivent disposer de recours utiles et obtenir réparation pour les violations qu'ils ont subies. Le gouvernement nigérian doit prendre la mesure trop longtemps retardée consistant à imposer un moratoire sur les expulsions massives le temps d'adopter une

législation permettant de protéger tous les citoyens contre les expulsions forcées. C'est la seule façon de rendre justice aux habitants de Badia-Est et à beaucoup d'autres qui vivent en permanence sous la menace d'une expulsion.

RECOMMANDATIONS

AU GOUVERNEMENT DE L'ÉTAT DE LAGOS

- Cesser immédiatement de procéder à des expulsions forcées et faire en sorte qu'aucun représentant ou agent de l'État ne procède ou n'apporte un soutien à des expulsions forcées.
- Fournir des recours utiles et des réparations à tous ceux qui ont été expulsés de force de Badia-Est le 23 février 2013. Parmi ces réparations devraient figurer, entre autres, un relogement adéquat pour tous ceux qui ne peuvent subvenir à leurs besoins ainsi qu'une indemnisation pour tout préjudice subi.
- Consulter les personnes concernées à propos du développement et de la mise en œuvre du Plan de relogement pour Badia-Est, et garantir la conformité de toute offre de relogement avec les normes internationales relatives à la « décence » d'un logement.
- Fournir une assistance immédiate à toute personne ayant été expulsée. Cette assistance doit comprendre des solutions de relogement temporaire, d'accès à l'eau, à des installations sanitaires, à des services de santé et d'éducation, à des vivres, à des vêtements ainsi qu'un soutien afin de rétablir les commerces et de permettre aux personnes d'accéder à des sources de travail.
- Consulter les habitants de Badia-Est à propos des plans pour le réaménagement de la zone, et garantir que ces plans respectent les normes internationales, y compris celles stipulant de privilégier les groupes les plus défavorisés et de ne procéder à aucune expulsion.
- Adopter un moratoire au niveau de l'État sur les expulsions massives le temps de mettre en place des garanties juridiques et procédurales afin d'assurer que toute expulsion se fasse conformément aux normes du droit international relatif aux droits humains et à la législation nationale.
- Introduire un projet de loi devant le Parlement de l'État de Lagos interdisant explicitement les expulsions forcées et mettant en place des garanties à respecter strictement avant toute expulsion. Cette loi devrait être fondée sur les Principes de base et directives sur les expulsions et les déplacements liés au développement des Nations Unies, et devrait se conformer aux normes internationales relatives aux droits humains.
- Garantir que tout programme et politique de logement privilégie les groupes les plus défavorisés.

8 « Si vous tenez à la vie, déménagez ! »
Expulsions forcées à Badia-Est, dans l'État de Lagos, au Nigeria

- Respecter tout moratoire fédéral sur les expulsions massives.

AU GOUVERNEUR DE L'ÉTAT DE LAGOS

- S'engager publiquement à mettre un terme aux expulsions forcées dans l'État de Lagos.
- Promulguer, sans délai, tout projet de loi du Parlement de l'État de Lagos interdisant explicitement les expulsions forcées.
- Transmettre des directives à la Brigade de lutte contre l'indiscipline et à l'unité de maintien de l'ordre de l'État de Lagos chargée des infractions liées à l'environnement afin de garantir qu'elles ne procèdent à aucune expulsion forcée, et que, dans le cadre des expulsions forcées, elles fassent usage de la force de manière proportionnée, légale, justifiée, et conforme aux normes internationales.

AU PARLEMENT DE L'ÉTAT DE LAGOS

- Adopter une résolution qui condamne les expulsions forcées dans l'État de Lagos.
- Adopter immédiatement un projet de loi interdisant explicitement les expulsions forcées.

AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

- Garantir que toutes les victimes d'expulsions forcées à Badia-Est aient accès à des recours utiles et à des réparations. Ces réparations doivent inclure, entre autres, une solution de relogement adéquate pour tous ceux qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins, et une indemnisation pour tout préjudice subi.
- Fournir aux habitants de Badia-Est des documents garantissant la sécurité de l'occupation et mettre en place le plan de réaménagement global des bidonvilles développé en 2004-2005.
- Condamner publiquement toutes les expulsions forcées au Nigeria.
- Adopter un moratoire fédéral sur les expulsions massives le temps de mettre en place des garanties juridiques et procédurales afin d'assurer que toute expulsion se fasse conformément aux normes du droit international relatif aux droits humains et à la législation nationale.
- Introduire un projet de loi devant le Parlement fédéral interdisant explicitement les expulsions forcées et mettant en place des garanties à respecter strictement avant toute expulsion. Cette loi devrait être fondée sur les Principes de base et directives sur les expulsions et les déplacements liés au développement des Nations unies, et devrait se conformer aux normes internationales relatives aux droits humains.

- Ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

AU PARLEMENT FÉDÉRAL

- Adopter une résolution qui condamne les expulsions forcées au Nigeria
- Adopter immédiatement une loi interdisant explicitement les expulsions forcées.

À LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS HUMAINS

- Apporter une assistance aux victimes d'expulsions forcées à Badia-Est en leur fournissant des recours utiles et en publiant la résolution de la Commission à la suite de son enquête au sujet de l'expulsion forcée de Badia-Est.
- Accélérer la mise en place d'une enquête à échelle nationale sur les expulsions forcées, et permettre la participation de la société civile et des communautés.
- Donner la priorité à la mise au point de directives établissant des garanties contre les expulsions forcées, fondées sur les normes internationales relatives aux droits humains, y compris les Principes de base et directives sur les expulsions et les déplacements liés au développement des Nations unies, en consultation avec la société civile et les communautés concernées.

À LA BANQUE MONDIALE

- Garantir que le plan de relogement mis au point par le gouvernement de l'État de Lagos avec le soutien de la Banque mondiale respecte les engagements du gouvernement au regard du Cadre de la politique de relogement du LMDGP et des normes internationales relatives aux droits humains, en particulier par rapport aux droits à des recours utiles et à un logement décent.
- Exiger du gouvernement fédéral et des gouvernements des États concerné qu'ils s'engagent explicitement à ne pas procéder à des expulsions forcées dans le cadre de projets soutenus par la Banque mondiale, même si ces expulsions ne sont pas directement liées aux activités financées par le projet, dans le cas où elles peuvent avoir des conséquences négatives pour les bénéficiaires du projet.
- Mettre en place des garanties adéquates pour assurer que la Banque mondiale ne soutienne aucun projet ou activité qui pourrait mener à des expulsions forcées ou d'autres violations des droits humains.

*Traduction réalisée par AI France d'extraits de :
AFR 44/006/2013 – "If you love your life, move out!"
Forced evictions in Badia-East, Lagos State, Nigeria"
Novembre 2013*

10 « Si vous tenez à la vie, déménagez ! »
Expulsions forcées à Badia-Est, dans l'État de Lagos, au Nigeria

NOTES

¹ Cette même agence est parfois également dénommée « Unité de maintien de l'ordre de l'État de Lagos chargée des infractions liées à l'environnement » et occasionnellement « Agence chargée de l'assainissement de l'environnement ». Voir <http://www.lagosstate.gov.ng/entities.php?k=135> (consulté le 8 novembre 2013).

² Le Comité technique de Badia-Est a créé une base de données reprenant les foyers affectés, distinguant les propriétaires des locataires, et estimant les préjudices financiers.

³ Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies a défini le concept d'expulsion forcée comme le fait de « déplacer de manière permanente ou temporaire, contre leur gré, des individus, familles et/ou communautés, des logements et/ou des terres qu'ils/elles occupaient sans leur fournir et leur donner accès à une protection, juridique ou autre, adéquate. » Voir Observation générale 7 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies : Le droit à un logement décent (Article 11.1 du Pacte international relatif aux droits économique, sociaux et culturels) : expulsions forcées, paragraphe 3, (session seize, le 20 mai 1997), E/1998/22, Annexe IV, paragraphe 3.

⁴ *Nigeria - Lagos Metropolitan Development and Governance Project: Project Appraisal Document*, Banque mondiale, 2006, p.5, disponible ici : <http://documents.worldbank.org/curated/en/2006/06/6864622/nigeria-lagos-metropolitan-development-governance-project> (consulté le 8 novembre 2013).

⁵ *Nigeria - Lagos Metropolitan Development and Governance Project: Project Information Document*, Banque mondiale, 2006, p.5, disponible ici : <http://documents.worldbank.org/curated/en/2006/01/6774640/nigeria-lagos-metropolitan-development-governance-project> (consulté le 8 novembre 2013).

⁶ Document d'évaluation de projet, p.5. Voir aussi p.92, « Les activités entrant dans le champ des investissements d'infrastructure visant à une amélioration des neufs bidonvilles entraîneront des travaux de génie civil pour des sous-projets d'amélioration urbaine à : Agege, Ajegunle, Amukoko, Badia, Iwaya, Makoko, Ilaje, Bariga, Ijeshatedo/Itire ».

⁷ Rencontre entre Amnesty International et le Commissaire au logement de l'État de Lagos, Secrétariat, Ikeja, le 17 mai 2013. Cette information a également été confirmée par des représentants du gouvernement de l'État de Lagos lors d'une réunion des parties intéressées le 4 juillet 2013, à laquelle quelques membres du personnel du SERAC ont assisté, et où il a été dit que les habitants de Badia-Est auraient la possibilité d'acheter ces nouveaux logements.

⁸ Déclaration du gouvernement de l'État de Lagos, paragraphe 6, dans Prince J.A. Ilawole & others and the Governor of Lagos State & others, Suit No: M/162/2013.

⁹ Entretien entre Amnesty International et le Procureur général et Commissaire à la justice de l'État de Lagos, Secrétariat, Ikeja, Lagos, le 15 mai 2013.

¹⁰ Lettre du gouvernement de l'État de Lagos adressée à Amnesty International, envoyée par le Procureur général de l'État de Lagos, datée du 4 mai 2013.

¹¹ Banque mondiale, *Resettlement policy framework, Vol. 1, Nigeria - Lagos Metropolitan Development Project: resettlement plan*, section 5.2, page 11, disponible ici <http://documents.worldbank.org/curated/en/2005/05/6059098/nigeria-lagos-metropolitan-development-project-resettlement-plan-vol-1-3-resettlement-policy-framework> (consulté le 8 novembre 2013).

¹² Le Comité technique de Badia Est a été créé juste après l'expulsion forcée du 23 février 2013 pour faire un travail de plaidoyer pour des recours utiles pour toutes les personnes touchées. Le Comité est composée de 10 dirigeants des communautés d'Ajeromi et de Oke Ilu-Eri de Badia-Est. Remarque : ce comité n'a aucun rapport avec le Comité technique du gouvernement de l'État de Lagos sur Badia-Est.

¹³ Une zone de l'État de Lagos qui comprend Badia-Est. Le baale est le chef traditionnel de chaque communauté yoruba. Le baale d'Iganmu Alawo a été désigné par l'Ojora d'Ijora, qui est le chef traditionnel de la zone qui inclut Badia-Est.